

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 12 septembre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18 heures,  
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Kauffmann – Rue du Pâquis à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 06/09/2022

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 10

Présents : Mmes LAKHDER Nadia – LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah -  
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges

Excusés : Mme BAGGIO Marie-Thérèse (pouvoir à M. CUGNEZ)

M. BOUDJEKADA Ismaël

Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à Mme LAKHDER)

M. LEBEAU François (pouvoir à Mme LAZAAL)

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

**Objet : Tarifs de l'après-midi festif du 20/11/2022**

Monsieur le Président expose que l'après-midi festif à destination des anciens se tiendra le 20 novembre 2022. Il rappelle que ce moment de convivialité est offert aux anciens de la commune, âgés de 65 ans et plus.

Il propose de fixer la participation financière demandée aux personnes ne répondant pas à cette condition.

Les administrateurs après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : décident une participation financière comme suit :

- Conjoint de moins de 65 ans : 15 €
- Accompagnant non ayant droit : 15 €, qu'il s'agisse d'une personne de la commune ou non. Il est précisé qu'il ne peut y avoir qu'un seul accompagnant.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER  
Président du CCAS



Acte rendu exécutoire après :  
Envoi au Représentant de l'Etat le :  
Publication ou notification du :